



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médicaments

Question écrite n° 124842

Texte de la question

M. Michel Sordi appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la situation des pharmacies libérales dans les bassins miniers. Aujourd'hui les pharmaciens libéraux n'ont plus le droit d'accorder le tiers payant aux affiliés miniers ce qui crée une situation discriminatoire dans ledit bassin vis-à-vis des pharmacies libérales puisque les pharmacies des mines y disposent ainsi d'un quasi-monopole. Aussi il lui demande si une mesure est prévue pour faire disparaître cette situation discriminatoire et permettre à chaque pharmacie d'accueillir la population minière qui va naturellement là où le tiers payant leur est accordé.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sordi](#)

Circonscription : Haut-Rhin (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124842

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2011, page 13237

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)